



TRIBUNAL D'INSTANCE
89 Ave Maurice Berteaux
78308 POISSY Cedex
tel. 01.39.65.05.35.
ti-poissy@justice.fr

Ouvert le lundi et vendredi
de 8h45 à 12 h
Et du mardi au jeudi
de 8h45 à 12h et de 13h à 16h15

**VOUS ÊTES NÉ(E) EN FRANCE DE PARENTS ÉTRANGERS,
VOUS SOUHAITEZ DEVENIR FRANÇAIS(E) PAR DÉCLARATION :**
(Les actes de naissances doivent être datés de moins de 3 mois).

À partir de 16 ans et avant 18 ans

Vous pouvez réclamer la nationalité française sans l'accord de vos parents.

◆ Pièces à fournir en original :

- Justificatif de domicile récent (quittance de loyer, EDF ou téléphone) + copie.
- Copie intégrale de votre acte de naissance (mairie du lieu de naissance).
- Livret de famille des parents.
- Certificats de scolarité depuis l'âge de 11 ans (5 années continues ou discontinues).
- Certificat de scolarité de l'année en cours (**récent de moins d'un mois**).
- Cartes de séjour des parents + copie recto verso
- Justificatif d'identité de l'intéressé(e) (titre d'identité républicain, passeport, carte scolaire ou carte de transport avec photographie) + copie recto verso
- Photographie d'identité du déclarant

**PIÈCES A FOURNIR EN ORIGINAL, MERCI DE RAMENER LA PRÉSENTE
LISTE LORS DU DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER**